



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p><b>Direction générale de l'alimentation</b> <b>Sous-direction de la santé et de la protection animale</b> <b>Bureau de la santé animale</b></p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : Paquita MANCHO Tél. : 01 49 55 84 51 Mel : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr Réf. Interne : BSA/0802066</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b> <b>DGAL/SDSPA/N2008-8045</b></p> <p><b>Date: 05 mars 2008</b></p> <p>Classement : SA222.5</p>
--	---

Date de mise en application : néant  
Annule et remplace : néant  
Date limite de réponse : **31 mars 2008**  
Nombre d'annexes : 2  
Degré et période de confidentialité : Services vétérinaires

**Objet :** Questionnaire sur les actions sanitaires menées au sein de la filière piscicole au cours de l'année 2007.

**Références :**

- Directive 91/67/CE du Conseil du 18 janvier 1991 relative aux conditions de police sanitaire régissant la mise sur le marché d'animaux et de produits d'aquaculture
- Directive 93/53/CE du Conseil établissant des mesures communautaires minimales de lutte contre certaines maladies des poissons
- Arrêté ministériel du 10 avril 1997 relatif aux conditions de police sanitaire régissant la mise sur le marché d'animaux et de produits d'aquaculture
- Arrêté ministériel du 22 septembre 1999 établissant les mesures de lutte contre certaines maladies des poissons.

**Résumé :** La présente note a pour objet de recueillir les informations concernant les actions menées dans le cadre de la police sanitaire au sein de la filière piscicole au cours de l'année 2007, en vue de réaliser le rapport de synthèse annuel.

**NB :** La version informatique des tableaux du questionnaire 2007 est disponible sur GALATEE en pièce jointe à la présente note de service

**Mots-clés :** Rapport annuel – 2007 - Aquaculture

<u>Destinataires</u>	
Pour exécution: - Directeurs départementaux des services vétérinaires	Pour information : - DRAF - DDAF - IG VIR - BNEVP - Directeurs des E.N.V. - Directeur de l'E.N.SV. - Directeur de l'INFOMA

Afin de réaliser le rapport de synthèse annuel concernant les actions conduites en 2007 dans la filière aquacole, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les tableaux nécessaires à la collecte de ces données par vos soins.

Je vous saurais gré de faire parvenir l'ensemble des tableaux ci-joints renseignés à la direction générale de l'alimentation à l'attention du bureau de la santé animale, même si aucune action n'a été enregistrée au cours de cette période, avant le **31 mars 2008** par mail à l'adresse suivante :

[bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr](mailto:bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr)

Pour une cohérence des données, il convient de lire attentivement les indications relatives à chaque tableau.

La Directrice Générale Adjointe  
C.V.O.  
Monique ELOIT

DEPARTEMENT :	CORRESPONDANT :
---------------	-----------------

**I – Situation de l'aquaculture dans le département en 2007**

1/ Nombre d'exploitations piscicoles :

*Lorsqu'une pisciculture détient plusieurs espèces sensibles à la NHI et la SHV, il convient d'indiquer l'exploitation une seule fois dans le tableau en fonction de l'espèce sensible majoritaire (tonnage de production annuelle).*

		< 5 tonnes	5 à 15 tonnes	16 à 100 tonnes	de 101 à 150 tonnes	> 150 tonnes	TOTAL EXPLOITATIONS
<b>eau douce : (hors étangs)</b>	truites arc en ciel*						
	autres salmonidés						
	brochets						
	autres (préciser)						
	écrevisses						
<b>eau de mer :</b>	saumon de l'Atlantique						
	autres salmonidés						
	turbots						
	bars, daurades						
	autres (préciser) :						

\*comptabiliser les exploitations ne produisant que des truites arc en ciel (TAC), ainsi que celles produisant des truites arc en ciel et d'autres salmonidés (fario, etc, ...) quand la TAC est majoritaire.

		Nombre	Production annuelle approximative
<b>Piscicultures d'étangs</b>	espèces sensibles à la SHV /NHI (préciser)		
	Carpes (élevage)**		
	Autres (préciser)		

\*\* sauf étangs de pêche

2/ Nombre d'exploitations ayant un agrément dit « agrément de repeuplement » au titre de l'article L.432-12 du Code de l'Environnement :

.....

3/ Existence de Groupements de défense sanitaire aquacole (GDS) :

- GDS aquacole indépendant uniquement dédié à la filière aquacole :

NON - OUI, lequel :

- Section aquacole au sein d'un GDS multi-espèces :

NON - OUI, lequel :

- Aucune structure aquacole à vocation sanitaire :

**II – Suivi des exploitations aquacoles au regard de la SHV et la NHI :**  
**Visites et analyses réalisées pendant l'année 2007 dans les exploitations piscicoles par les**  
**DDSV ou vétérinaires sanitaires**

	Qualification communautaire (1)		Programme sanitaire collectif	Police sanitaire (2)		Autres interventions (3) (dont suivi de l'agrément de repeuplement)	Total
	maintien	Qualification en cours		Suspicion sur signes cliniques	Enquête épidémiologique		
Nombre d'exploitations ayant été contrôlées (4)							
Nombre d'exploitations dans lesquelles des prélèvements ont été faits (5)							
Nombre d'analyses							

Les colonnes doivent être remplies de façon indépendante. Par exemple si une exploitation piscicole a fait l'objet de visites dans l'année pour le contrôle du maintien de la qualification communautaire, et d'une visite de police sanitaire suite à une enquête épidémiologique, cette exploitation devra être comptée à la fois dans les colonnes police sanitaire / enquête épidémiologique et dans la colonne agrément communautaire / maintien.

(1) Complétez la colonne maintien pour les piscicultures agréées lorsque toutes les visites de maintien réalisées en 2007 ont été postérieures à la décision d'agrément communautaire. Si l'agrément a été obtenu en cours d'année 2007, compléter la colonne « en cours de qualification » uniquement.

(2) Compléter les colonnes « suspicion sur signes cliniques » et « enquête épidémiologique », selon la motivation de la 1<sup>ère</sup> série de visite. Si une pisciculture a fait, au cours de l'année, l'objet de plusieurs interventions différentes (exemple : suspicion clinique en janvier non confirmée et lien épidémiologique avec un foyer en septembre), les deux colonnes doivent être complétées.

(3) Recenser dans cette colonne les visites et prélèvements réalisés pour d'autres motifs. Il s'agit par exemple des visites de surveillance de piscicultures non intégrées dans un programme de qualification communautaire, de programme sanitaire collectif, de contrôle des établissements de repeuplement dans le cadre de l'article 432-12 du Code de l'Environnement.

(4) Il s'agit du nombre d'exploitations et non du nombre de visites annuelles.

(5) Il s'agit du nombre d'exploitations et non du nombre de prélèvements.

**III – Statut sanitaire vis-à-vis de la NHI et de la SHV  
(exploitations hébergeant des espèces sensibles) :**

1/ Elevages qualifiés ou en cours de qualification et non infectés au 31/12/2007 (1) :

		Exploitations d'eau douce		Exploitations marines	
		Salmonidés	Brochets	Salmonidés	Turbot
Nombre d'exploitations en maintien de qualification sanitaire communautaire au regard SHV / NHI					
Nombre d'exploitations ayant réalisé un programme de qualification sanitaire communautaire officiel en cours d'instruction (2)	Dont programme sur 4 ans				
	Dont programme sur 6 ans				
<b>TOTAL (A)</b>					

(1) Les exploitations recensées dans ce tableau correspondent aux exploitations non soumises à APDI au 31 décembre 2007 et intégrées dans un programme de suivi sanitaire régulier assuré par les directions départementales des services vétérinaires ou les vétérinaires sanitaires. Le total (A) correspond à l'ensemble des exploitations suivies, soit dans le cadre d'un maintien soit de l'obtention d'une qualification communautaire.

(2) Il s'agit d'exploitations en programme de qualification communautaire, que ce programme soit validé et géré par la DDSV uniquement, ou soit en cours d'instruction à la DGAL ou à la Commission européenne. Le suivi sanitaire officiel correspond, selon les lignes directrices de la décision 2001/183/CE du 22/02/2001, à un programme sur 4 ans ( programme renforcé : avec 2 x 150 échantillons pour analyses les 2 dernières années) ou sur 6 ans (programme allégé : avec 2 x 30 échantillons pour analyses les 2 dernières années).

2/ autres élevages non qualifiés :

	Exploitations d'eau douce		Exploitations marines	
	salmonidés	brochets	salmonidés	turbots
Nombre d'exploitations réalisant des virologies <b>en dehors</b> d'un programme de qualification communautaire (programme sanitaire collectif par exemple) <b>(B)</b>				
Nombre d'exploitations pouvant être « <b>considérées comme indemnes</b> » au 31/12/07 (3) et non comptabilisées précédemment <b>(C)</b>				
Nombre d'exploitations de <b>statut sanitaire inconnu</b> au 31/12/07 (4) <b>(D)</b>				
Nombre d'exploitations infectées par la NHI ou la SHV au cours de l'année 2007 <b>(E)</b>				
<b>TOTAL B+C+D+E</b>				
<b>TOTAL (A+B+C+D+E)</b>  Doit correspondre au total des exploitations du tableau I pour les espèces sensibles SHV/NHI				

(3) Exploitations qui ne sont ni qualifiées ni en cours de programme de qualification, mais qui peuvent être considérées comme non infectées de SHV et de NHI au vu de la connaissance qu'en ont les services vétérinaires.

Exemple : pisciculture ne réalisant aucune analyse virologique mais qui se fournit uniquement dans une exploitation agréée.

(4) Exploitations non déclarées infectées qui ne sont pas comptabilisées précédemment.

3/ Elevages infectés :

pour chaque élevage comptabilisé, compléter une fiche « déclaration et suivi des élevages infectés » sauf pour les maladies de la colonne « autres »

	Foyer de NHI	Foyer de SHV	Foyer de NHI et de SHV
- Nombre d'exploitations infectées au 01/01/07			
- Nombre de <b>nouveaux foyers</b> apparus en 2007			
- Nombre d'exploitations infectées au 31/12/07			
- Nombre d'exploitations ayant fait l'objet d'un <b>abattage</b> total pour rhabdovirose, avec assec et désinfection, en 2007			

IV – Dépenses engagées par l'Etat (TTC):

<b>Honoraires vétérinaires</b>	Visites liées à un foyer MRC	
	Visites dans le cadre d'un programme de qualification	
<b>Frais d'analyses</b>	Confirmation de MRC	
	Programme de qualification	
<b>Indemnités d'abattage</b>		
<b>Indemnités de désinfection</b>		
<b>Autres</b> (pêche électrique)		

## DECLARATION ET SUIVI DES ELEVAGES INFECTES EN 2007

Un tableau doit impérativement être complété pour chaque élevage sous APDI à un moment quelconque de l'année en cours.

<b>Département :</b>	Dossier suivi par :		
N° d'ordre du foyer dans le département :	<b>FOYER DE NHI SHV</b>	Commune du foyer :	
Coordonnées de la pisciculture :			
Espèces présentes :	Tonnage annuel estimé :	Tonnes	
	Nombre de poissons estimé : .....		
<b>Qualification sanitaire antérieure de la pisciculture :</b>	zone agréée <input type="checkbox"/> exploitation agréée <input type="checkbox"/> zone en cours d'agrément <input type="checkbox"/>	exploitation en cours d'agrément <input type="checkbox"/> statut inconnu <input type="checkbox"/> autre :	
<b>Date du résultat virologique positif:</b> .. / .. / .. . . .			
Date du prélèvement : .. / .. / .. . . .	motif du prélèvement:	signes cliniques <input type="checkbox"/> lien épidémiologique avec un foyer <input type="checkbox"/> analyse de qualification <input type="checkbox"/> autre ( <i>préciser</i> ) :	
Signes cliniques se rapportant à la NHI/SHV dans l'exploitation :	Oui, le(s)quel(s) : non		
<b>Type de foyer :</b>	primaire		
	secondaire → foyer d'origine ( <i>référence</i> ) : et/ou coordonnées		
<b>Origine de la maladie</b>	<input type="checkbox"/> inconnue – enquête en cours	<input type="checkbox"/> objets inanimés	
	<input type="checkbox"/> inconnue – non élucidée après enquête	<input type="checkbox"/> infection latente dans l'élevage	
	<input type="checkbox"/> contamination de voisinage	<input type="checkbox"/> résurgence	
	<input type="checkbox"/> achats d'animaux	<input type="checkbox"/> autre ( <i>préciser</i> )	
Date présumée de l'infection : . . / . . / . . . . .			
Gestion du foyer : <b>Date de l'APDI</b> : . . / . . / . . . . .			
Devenir de la production piscicole (hors poissons morts et malades):	<input type="checkbox"/> Engraissement - Consommation humaine	<input type="checkbox"/> Destruction d'une partie des poissons de l'exploitation	
<b>Cocher toutes les cases utiles</b>	<input type="checkbox"/> Transfert vers un autre élevage infecté	<input type="checkbox"/> Destruction de tous les poissons de l'exploitation	
	<input type="checkbox"/> Abattage de tous les poissons de l'exploitation	<input type="checkbox"/> autre ( <i>préciser</i> ):	
Autres mesures mise en œuvre ( <i>préciser</i> ) :			
Assec et désinfection : - réalisés : non oui date de la désinfection: . . / . . / . . . . .			
- programmés : non oui date envisagée: . . . . .			
APDI levé : non oui		<b>Date de levée de l'APDI</b> : . . / . . / . . . . .	
Indemnisation : non oui		Montant (désinfection non comprise) : . . . . .	